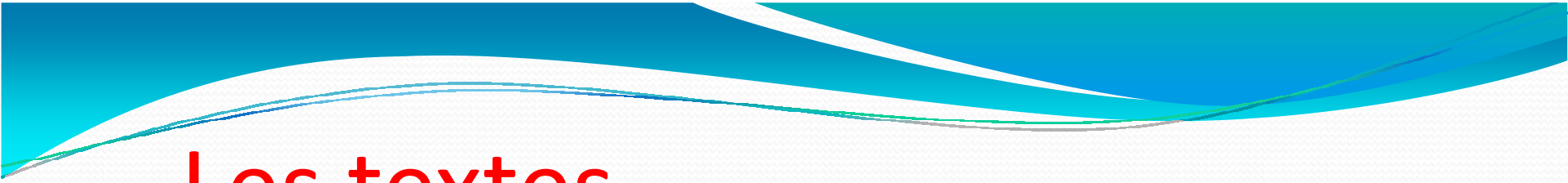


Le **D**ocument **U**nique d'**E**valuation des **R**isques

*Pascal OSER, CPC EPS - Formation des directeurs d'école
Circonscription de Sélestat – 25 mars 2013*



Les textes

- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982

Hygiène et sécurité au travail – prévention médicale dans la fonction publique.

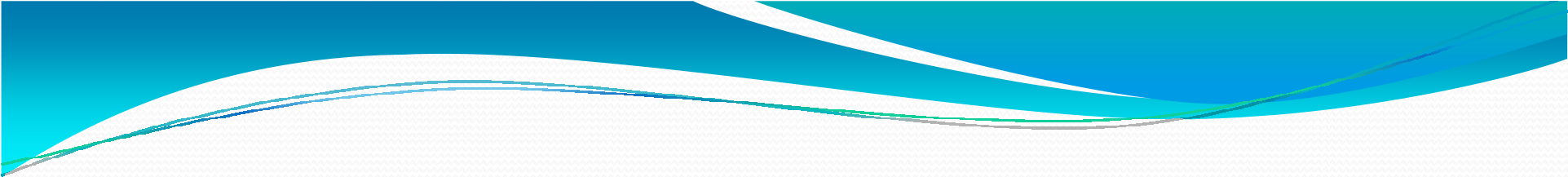
- La circulaire 91-124 du 6 juin 1991 modifiée

« L'ensemble des locaux est confié au directeur, responsable de la sécurité des personnes et des biens. »

- Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001

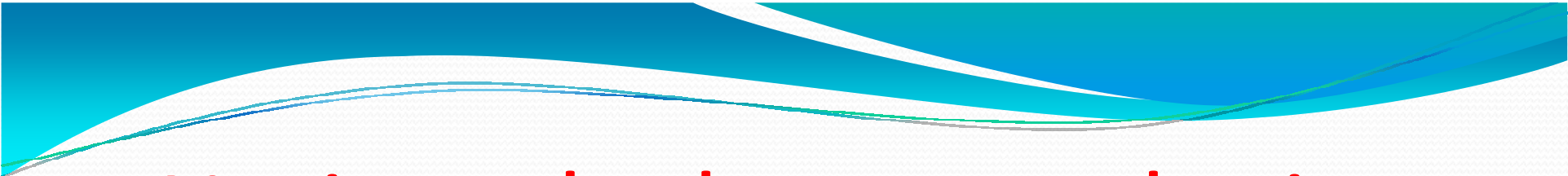
Transcription de la Directive européenne sur les risques professionnels.

DUER obligatoire pour entreprises, administrations, associations.



Trois exigences

- Evaluation des risques au sein de chaque unité de travail.
- Préconisation des actions pour remédier aux situations à risque (réduction, voire suppression).
- Réévaluation au moins une fois par an.

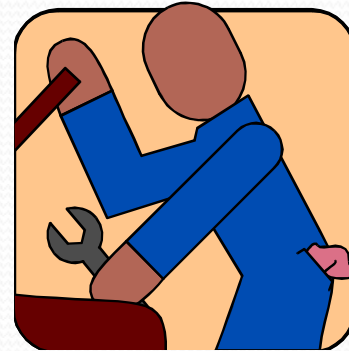


Notions de danger et de risque

- Définition d'un danger : source de préjudice ou de dommage potentiel.
Les matériels, les produits, les installations peuvent être facteurs de danger.
- Définition d'un risque : exposition d'une personne à un danger.
- Définition d'un dommage : lésion physique, atteinte à la santé ou aux biens.

Modélisation du risque

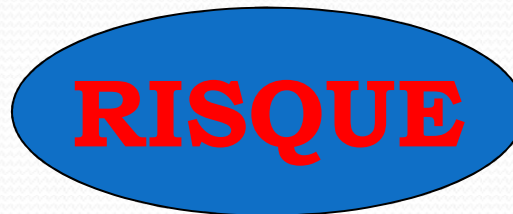
Danger



Personne



rencontre

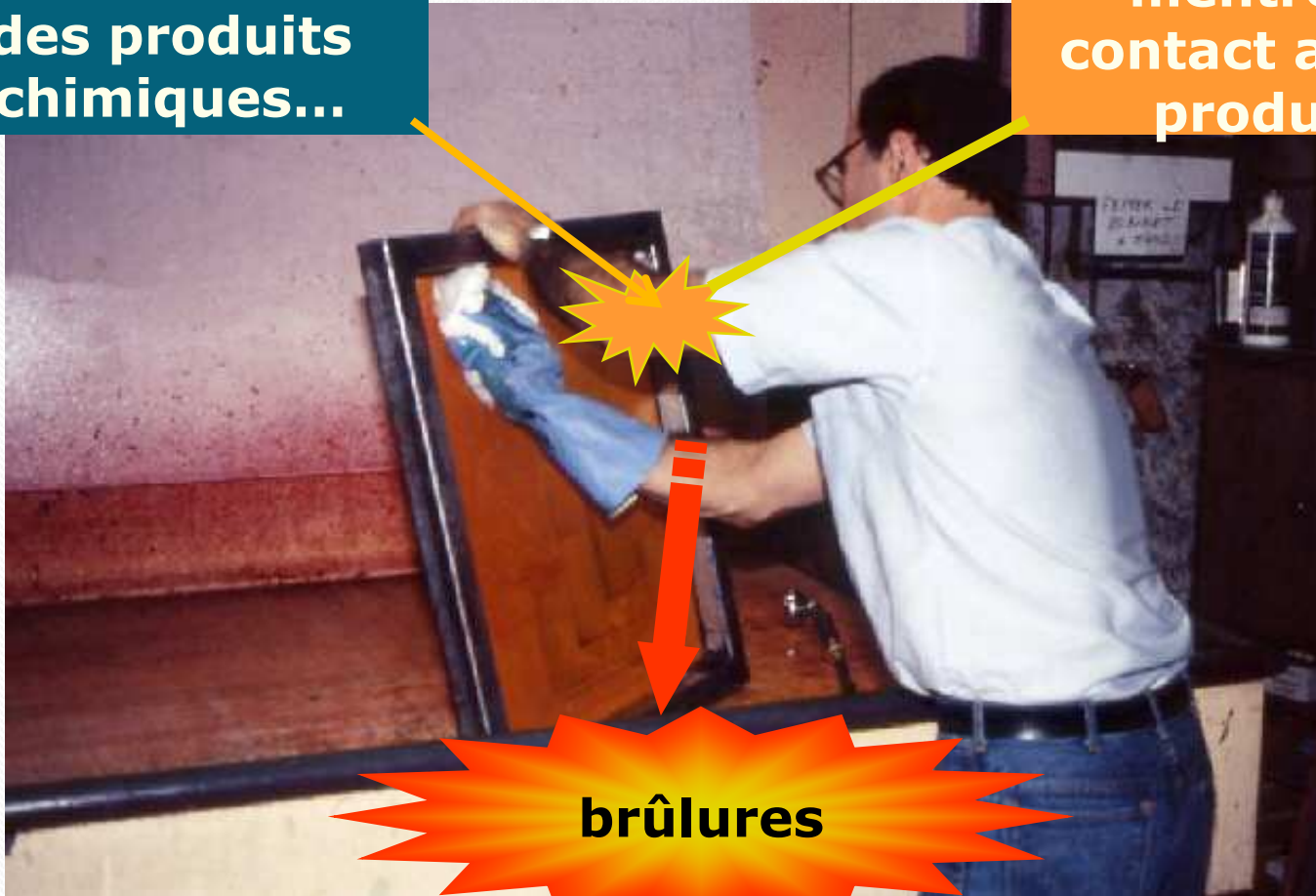


Accident ou maladie

Processus d'apparition d'un dommage

...travaille avec
des produits
chimiques...

...entre en
contact avec le
produit !



brûlures

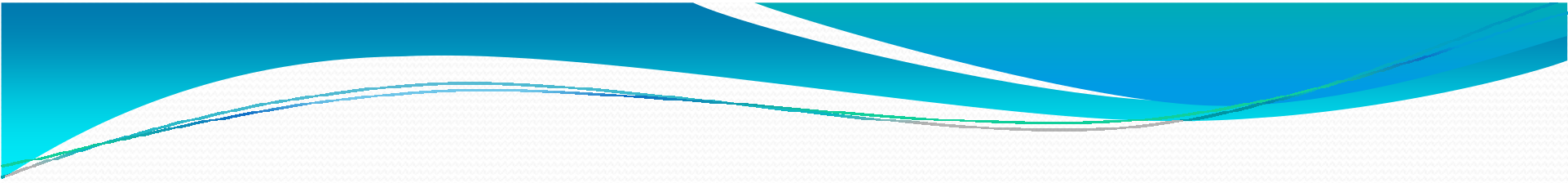
**Une
personne
...**



9 principes de prévention

Article L.4121-2 du code du travail

1. Éviter les risques.
2. Évaluer les risques qui ne peuvent être évités.
3. Combattre les risques à la source.
4. Adapter le travail à l'homme.
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique.
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux.
7. Planifier la prévention.
8. Prendre des mesures de protection collective.
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs.



Evaluation des risques

Circulaire DSDEN du 10 décembre 2012

Regarder l'école d'un œil neuf
et analyser les risques
en « **bon père de famille** ».

Ressources en ligne : DSDEN 67

The screenshot shows the website of the Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin. A red arrow points from the title 'Ressources en ligne : DSDEN 67' to a button labeled 'Accès réservé' in the 'Espace professionnel' section.

Plan **Contacts** **Liens** **Logos** **Marchés**

Rechercher

Accueil ▶ Rubriques ▶ Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

académie Strasbourg
Éducation nationale
Ministère de l'Éducation Nationale

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

Espace public

- Organisation
- Informations pratiques
- Enseignement international
- Les circonscriptions du premier degré
- Les établissements du Bas-Rhin
- Vie scolaire

Espace professionnel

Accès réservés aux enseignants du 1er degré, directeurs d'école et chefs d'établissement du 2nd degré.

Accès réservé

Responsable(s)

- > Bernard Sébastien
- > Doumel Philippe
- > Guichard Patrick

Nous contacter

Accueil du public

Du lundi au vendredi : ----- 8h30 à 12h ----- sur rendez-vous de 13h30 à 17h.

Événement

Colloques et conférences télé

Pédagogie Site CPD

Pascal Oser

- Voir
- Méta-données

ACTUALITES

URL → **Demande de dérogation pour l'inscription en collège et en lycée**

URL → **Espace réservé aux enseignants : La formation des enseignants du premier degré**

Exprimez-vous sur notre façon de vous recevoir et de vous informer



Accès réservé

Pour accéder à cette zone, cliquez sur le lien ci-dessous et identifiez-vous à l'aide des codes d'accès utilisés habituellement pour accéder à votre boîte aux lettres académique.

[Nous contacter](#)

Le mot de passe fourni ne permet d'accéder qu'à la zone qui vous est réservée.
Si vous essayez de vous connecter à une zone non autorisée, un mot de passe vous est redemandé mais l'accès reste impossible.

Pour tout problème de connexion (nom d'utilisateur, mot de passe oublié...) prenez contact avec le [service d'assistance informatique](#).

[URL](#) → **Accès Enseignants 1er degré**
(se connecter avec son identifiant personnel)

[URL](#) → **Accès Collèges Lycées**
(se connecter avec l'identifiant de l'établissement)

[URL](#) → **Accès Logiciels**

Plan Contacts Liens Logos Marchés

académie de Strasbourg
Education nationale
Ministère de l'Éducation nationale

Rechercher

► L'académie et vous ► Education | Formation ► Rhin supérieur | Europe | International ► Concours |
Recrutement ► Scolarité | Examens ► Orientation

www.ac-strasbourg.fr

Académie de Strasbourg

Accès rapides

Inspections d'académie

IA du Bas-Rhin
IA du Haut-Rhin

Autres accès

Calendrier scolaire
Candidats libres : inscription examens
Annuaire des établissements
Web des établissements
Plan d'accès services académiques
Contacts

Informations importantes concernant l'accès au site

- L'accès authentifié à ce site est réservé aux personnels disposant d'une boîte aux lettres académique.
- Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que ceux utilisés pour la messagerie.
- Si vous ne connaissez pas votre mot de passe ou que vous souhaitez le changer, cliquez [ici](#)
- En cas de problème, veuillez contacter [l'assistance informatique](#)

M'authentifier

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Me connecter

Dossiers

L'académie en chiffres
Projet d'académie 2012-2015

Zoom sur...

Inscrinet'
S'inscrire aux examens
Candidat individuel

Les Boss
aider les profs

paf
plan académique de formation

Ministère de l'Éducation nationale

Les mêmes que pour
votre messagerie !

www.ac-strasbourg.fr

Zone Sécurisée Enseignants 1er Degré

Actualités

- > Circulaire temps partiel 2013 2014
- > Stages de remise à niveau printemps 2013
- > Appel à candidatures clôturant le 15 mars (Liste directions modifiée le 13 03)
- > Mouvement 2013
- > Liste d'aptitude
- La sur...

ATTENTION

ATTENTION : les titres en noir sont des sous-répertoires accessibles directement, et n'indiquent pas la totalité du contenu des répertoires principaux affichés en rouge.

Actualités Envois administratifs (ordre chronologique) circulaires 2009/2010 Circulaires et documents d'application 2010 2011 Circulaires et documents d'application 2011 2012 Annuaire des services 2012 2013 Gestion des Personnels Mouvement 2013 Circulaires I-PROF Mouvement des personnels La formation des enseignants Admission à la retraite Personnels handicapés Frais de déplacement Cessation progressive d'activité (CPA) Bourses de l'institut Goethe Postes à profil Liste d'aptitude directeur adjoint SEGPA Appels à candidatures en cours d'année Gestion des Ecoles Bourses Documents à l'attention des directeurs Livret scolaire : Circulaire 2010 et documents types Circulaire et documents "projet d'école" 2011 Elèves intellectuellement précoces (EIP) Scolarité Actions éducatives, scientifiques et culturelles Education à la sécurité Prévention de la violence Enseignement Général et Professionnel Adapté (EGPA)	Formulaires divers Sorties scolaires en pays germanophone Ressources pédagogiques Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) Evaluation et aide aux apprentissages en Grande Section Le site des conseillers pédagogiques Evaluation CM2 : applications départementales Sites de documentation Elections professionnelles Stages de remise à niveau Appels à candidatures pour des postes à l'étranger et dans les COM Etablissement de réinsertion scolaire : présentation et appel à candidature Appel à candidatures pour l'Ecole Européenne de Strasbourg EXERCICE DU DROIT DE GREVE Service Social en faveur des Elèves (SSE) Propositions de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Elections professionnelles 2011 PREVENTION ET SECURITE Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) Dialogue social	Responsable(s) > Bernard Sebastien > Dournel Philippe > Hohweiller Julien Ouverture au public lundi-vendredi 8h30-12h : sans rendez-vous 13h30-17h : sur rendez-vous Adresse postale 65, av.de la Forêt Noire 67083 Strasbourg Cedex Tél : 03 88 45 92 92 Fax: 03 88 61 43 15 Courriel : ce.ia67@ac-strasbourg.fr Droit d'accueil Droit d'accueil pour les élèves Action sociale Action sociale en faveur des personnels Pascal Oser ■ Voir ■ Méta-données ■ Me déconnecter
--	--	---

PREVENTION ET SECURITE

Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS)

Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

[En savoir plus](#)

Points de vigilance, éléments obligatoires et données indicatives

[En savoir plus](#)

Sécurité incendie : réglementation, Commission de sécurité, grille d'évaluation d'exercice

[En savoir plus](#)

Documents pour la formation des assistants de prévention

[En savoir plus](#)

Documents types, références

[En savoir plus](#)

En cas d'accident ou de malaise

[En savoir plus](#)

Signal National d'Alerte

[En savoir plus](#)

Les règles d'hygiène

[En savoir plus](#)

Que faire en cas de risque apparent ?

[En savoir plus](#)

Fiches actions risque incendie

[En savoir plus](#)

Responsable(s)

> Bernard Sebastien
> Dournel Philippe
> Hohweiller Julien

Ouverture au public

lundi-vendredi
8h30-12h : sans rendez-vous
13h30-17h : sur rendez-vous

Adresse postale

65, av.de la Forêt Noire
67083 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 45 92 92
Fax: 03 88 61 43 15
Courriel : ce.ia67@ac-strasbourg.fr

Pascal Oser

- Voir
- Méta-données
- Me déconnecter
- Mon espace privé

Compléter la grille d'observation pour l'école - quelques indications

Pour certaines questions de la grille d'observation des risques, des informations ou des documents complémentaires vous sont proposés. Pour les consulter, cliquez sur l'icône . Ces documents sont majoritairement extraits des fichiers proposés sur le site de la Direction Académique 67 dans l'espace réservé.

Des ressources seront ajoutées au fur et à mesure des questions et des besoins.

A. ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ

A1. Les procédures pour secours à personne sont-elles définies ?

 document de synthèse en cas
d'alerte des secours (.doc).

A2. Un plan d'organisation de l'évacuation a-t-il été conçu ?

 concevoir le plan
d'évacuations (.pdf)

 l'exercice d'évacuation :
déroulement, évaluation... (.pdf)

Partie A : éléments généraux

	A. ORGANISATION DE LA SECURITE	OUI	NON	COMMENTAIRES
A 1	1. Les procédures pour secours à personne sont-elles définies ?			
A 2	2. Un plan d'organisation de l'évacuation a-t-il été conçu ?			
	Cas particuliers : plan spécifique d'évacuation d'un élève handicapé			
A 3	3. Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (risques majeurs) est-il rédigé et à jour ?			
A 4	4. Le téléphone urbain est-il accessible à tous ?			
A 5	5. L'affichage visible des numéros d'urgence est-il fait ?			
A 6	6. Les consignes de sécurité incendie sont elles affichées ?			
A 7	7. Le plan d'intervention Sapeurs Pompiers est-il affiché à l'entrée des bâtiments ? (obligatoire)			
A 8	8. L'armoire à pharmacie est-elle vérifiée et non accessible aux élèves ?			
A 9	9. Le cahier des soins donnés est-il à jour ?			
A 10	10. Y a-t-il une personne formée au secourisme dans l'équipe éducative ?			
A 11	11. La sécurité est-elle prise en compte dans le projet d'école ?			
A 12	12. Le conseil d'école est-il consulté pour les problèmes hygiène/sécurité ?			

Partie B : risques d'incendie

B 1	1. Le registre de sécurité est-il à jour ?
B 2	2. Les exercices pratiques d'évacuation sont-ils exécutés ?
	<i>NB : les questions B 3, B4 et B 5 concernent les écoles classées ERP 1 à 4</i>
B 3	3. La commission de sécurité incendie est-elle passée ?
B 4	4. Y a-t-il eu avis favorable de la commission de sécurité ?
B 5	5. Le directeur a-t-il eu copie du PV de la commission de sécurité ?
B 6	6. Les vérification des installations techniques (EL, GZ, CH...) sont elles effectuées ?
B 7	7. Le directeur a-t-il copie des rapports de vérification ?
B 8	8. Y a-t-il une alarme audible de tous ?
B 9	9. Y a-t-il une 2e issue dans les classes si effectifs >19 ?
B 10	10. Les portes des salles sont-elles accessibles et déverrouillées ?
B 11	11. La masse combustible dans les salles est-elle limitée ? (stockage)
B 12	12. Y a-t-il des appareils électriques dans les salles ?
B 13	13. Les couloirs et escaliers sont-ils dégagés en permanence ?
B 14	14. Y a-t-il une main courante dans les escaliers (2 si l.> 1.40 m) ?
B 15	15. Y a-t-il des appareils électriques dans les circulations (photocopieurs par ex.) ?
B 16	16. Les locaux de stockages sont-ils adaptés et entretenus ?
B 17	17. L'éclairage de sécurité est-il en ordre de marche ?
B 18	18. Disposez-vous de moyens d'éclairage électrique portatifs ?
B 19	19. Les sorties sont-elle en nombre suffisant et accessibles ?
B 20	20. Le dispositif d'ouverture des issues est-il facile à manœuvrer ?
B 21	21. Les extincteurs sont-ils adaptés aux risques ? (voir les types d'extincteurs sur le site)
B 22	22. Les extincteurs portatifs sont-ils visibles et accessibles ?
B 23	23. Connaissez-vous les organes de coupures (élec., gaz...) ?
B 24	24. Les bâtiments sont-ils facilement accessibles pour les services de secours ?

Parties C et D :

risque électrique / produits dangereux

	C. RISQUES LIES A L'ELECTRICITE
C 1	1. Les installations électriques sont-elles conformes et vérifiées ?
C 2	2. Les prises électriques sont-elles en bon état et en nombre suffisant ?
C 3	3. Les interrupteurs sont-ils en bon état ?
C 4	4. Respectez-vous l'interdiction concernant les prises multiples (triplettes) ?
C 5	5. Les appareils électriques sont-ils en bon état apparent ?
C 6	6. Les appareils électriques sont-ils vérifiés chaque fois qu'il est nécessaire ?
C 7	7. Le tableau électrique est-il fermé à clé ?
C 8	8. La signalétique risque électrique (foudre) est-elle apposée sur chaque tableau ?

	D. RISQUES LIES AUX PRODUITS DANGEREUX
D 1	1. Les produits et matériels d'entretien sont-ils hors de portée des enfants et stockés dans un local adapté et fermé à clé ?
D 2	2. Les fiches de données de sécurité de ces produits sont-elles disponibles dans l'école ?
D 3	3. Le personnel est-il formé à l'utilisation de ces produits ?
D 4	4. L'étiquetage des récipients de transvasement est-il conforme ?

Partie E : manque d'hygiène

E 1	1. Les sanitaires filles et garçons sont-ils séparés ?
E 2	2. Les cabines de WC et les urinoirs sont-ils en nombre suffisant ?
E 3	3. Les portes des cabines sont-elles déverrouillables de l'extérieur ?
E 4	4. Le nettoyage et la désinfection des WC sont-ils réguliers ?
E 5	5. La ventilation des sanitaires est-elle suffisante ?
E 6	6. Le point d'eau et les produits sont-ils adaptés pour se laver les mains ?
E 7	7. La température de l'eau est-elle adaptée aux enfants ?
E 8	8. Le dispositif pour l'essuyage des mains est-il adapté et propre ?
E 9	9. Les revêtements du sol et des parois sont-ils d'un entretien facile ?
E 10	10. Le revêtements du sol est-il anti-dérapant ?
E 11	11. Y a-t-il un ensemble sanitaire adulte à chaque niveau ?
E 12	12. Le nettoyage et la désinfection des sanitaires sont-ils effectués après usage et hors temps scolaire ?
E 13	13. L'accessibilité aux sanitaires est-elle impossible par des personnes extérieures ?

Parties F et G : matériel

	F. RISQUES LIES A L'UTILISATION D'ECRAN
F 1	1. Le poste de travail est-il bien agencé ?
F 2	2. Le positionnement des écrans est-il adapté ?
F 3	3. Les fenêtres sont-elles équipées de stores réglables ?
F 4	4. Les prises électriques sont-elles en nombre suffisant ?
F 5	5. Le câblage informatique est-il protégé et sans gêne pour la circulation ?

	G. RISQUES LIES AUX MATERIELS
G 1	1. Le mobilier est-il en bon état et adapté aux utilisateurs ?
G 2	2. les matériels utilisés sont-ils contrôlés régulièrement ?
G 3	3. Les anomalies constatées sont-elles traitées rapidement ?
G 4	4. Des outils dangereux (tranchants, ...) sont-ils utilisés ?
G 5	5. Des dispositifs de protection sont-ils en place (liés aux outils dangereux) ?
G 6	6. Le matériel dangereux est-il stocké en lieu sûr ?
G 7	7. Le tableau noir est-il adapté à la taille des enfants (≠ estrade) ?
G 8	8. Y a-t-il introduction de matériels et/ou jouets non scolaires (aménagement amené par enseignants) ?

Parties H et I : ambiance et ...

	H. RISQUES LIES AUX PROBLEMES D'AMBIANCE
H 1	1. Le niveau d'éclairage est-il suffisant et adapté au travail ?
H 2	2. Les aires de circulation sont-elles correctement éclairées ?
H 3	3. La température des locaux est-elle adaptée et réglable ?
H 4	4. Des points d'eau sont-ils mis à disposition ?
H 5	5. Les salles de classe sont-elles suffisamment aérées ?
H 6	6. L'isolation sonore des salles de classes est-elle satisfaisante ?

	I. AUTRES RISQUES
I 1	1. Des véhicules peuvent-ils circuler dans les espaces récréatifs ?
I 2	2. En cas de travaux dans l'école en présence des élèves : un plan de prévention (sous la responsabilité de l'entreprise) est-il établi ?
I 3	3. En cas d'utilisation exceptionnelle des locaux (spectacles...), une demande à la Commission Hygiène et Sécurité de la municipalité/conformité règlement incendie est-elle faite ?

Parties J et K : formation et RPS

	J. RISQUES LIES AU MANQUE DE FORMATION
J 1	1. Le directeur est-il sensibilisé aux problèmes de sécurité ?
J 2	2. Le personnel est-il formé aux différentes instructions et consignes ?
J 3	3. Le personnel est-il formé aux premiers secours ?
J 4	4. Le personnel est-il formé aux gestes et postures ergonomiques ?

	K. RISQUES PSYCHO-SOCIAUX
K 1	1. Le directeur est-il sensibilisé aux risques psychosociaux ?
K 2	2. Y a-t-il eu des accidents du travail bénins (sans arrêt de travail) ?
K 3	3. Y a-t-il eu des accidents du travail avec arrêt de travail ?
K 4	4. Y a-t-il des agressions verbales par des personnes extérieures ?
K 5	5. Y a-t-il des plaintes pour harcèlement commis par des tiers ?
K 6	6. Y a-t-il des destructions volontaires de matériel ?
K 7	7. Y a-t-il des cas de harcèlement sur des réseaux sociaux ?
K 8	8. Y a-t-il des violences physiques d'origine externe ?
K 9	9. Y a-t-il des intrusions dans l'école ?

Partie M : avec la municipalité

	1. RISQUES LIES AUX ESPACES EXTERIEURS
M 1	1. La surface de cour est-elle suffisante pour l'ensemble des élèves ?
M 2	2. La cour peut-elle être surveillée facilement ?
M 3	3. La cour est-elle adaptée aux jeux de balles ?
M 4	4. Y a-t-il des équipements de jeux extérieurs ?
M 5	5. Le matériel de jeux est-il adapté à l'âge des enfants ?
M 6	6. Le matériel de jeux est-il entretenu régulièrement ?
M 7	7. Les zones de réception sont-elles revêtues de matériaux amortissants ?
M 8	8. Disposez-vous du registre d'entretien et de maintenance de l'aire de jeux ?
M 9	9. Les plantes et arbres sont-ils adaptés aux enfants (baies, épines...) ?
M 10	10. Les arbres résistent-ils bien au vent ?
M 11	11. La vérification de la stabilité et de la solidité des équipements sportifs est-elle effectuée ?
M 12	12. Disposez-vous du plan et du registre de contrôles et d'entretien de ces équipements ?
M 13	13. Le stationnement est-il réglementé aux abords de l'école ?
M 14	14. La sécurité des cheminements d'accès à l'école est-elle assurée ?
M 15	15. Avez-vous constaté la présence de nids de guêpes, de frelons... ?

Partie BAT : avec la municipalité

	2. RISQUES LIES AUX BATIMENTS
BAT 1	1. Les murs d'enceinte et des clôtures sont-ils dans un état satisfaisant ?
BAT 2	2. Y a-t-il des risques de chute d'éléments de toiture, de façade ?
BAT 3	3. Les murs et plafonds montrent-ils des fissures ?
BAT 4	4. La peinture des murs est-elle en bon état ?
BAT 5	5. Les sols sont-ils en bon état, propres et non glissants ?
BAT 6	6. La surface des classes est-elle suffisante ?
BAT 7	7. Les volumes de rangement sont-ils suffisants ?
BAT 8	8. Dans les escaliers, y a-t-il des mains courantes placées à différentes hauteurs en cas d'élèves de moins de 6 ans ?
BAT 9	9. Les garde-corps sont-ils à hauteur réglementaire ?
BAT 10	10. Les vitrages sont-ils sans danger en cas de bris ?
BAT 11	11. Y a-t-il des dispositifs anti-coupe doigts au niveau des huisseries ?
BAT 12	12. Y a-t-il des angles vifs du gros œuvre non protégés dans les zones accessibles ?
BAT 13	13. Les locaux sont-ils accessibles aux personnes handicapées ?
BAT 14	14. L'abri couvert ou le préau est-il adapté et en bon état ?
BAT 15	15. Le diagnostic amiante des bâtiments a-t-il été réalisé ?
BAT 16	16. Le diagnostic radon des bâtiments a-t-il été réalisé (zones granitiques) ?
BAT 17	17. Y a-t-il des locaux réservés aux adultes (travail, ...) ?
BAT 18	18. Existe-t-il une convention si les locaux sont utilisés hors temps scolaire ?

Que faire en cas de risque apparent ?

- **Informé par écrit** le maire de la commune : le mieux est d'appeler le service compétent, et de confirmer **IMMEDIATEMENT** par courriel ;
- **Adresser une copie** du courriel à l'IEN de la circonscription,
- **Prendre les dispositions nécessaires et adaptées** : interdiction d'accès, mise en lieu sûr,...
- **En cas d'urgence, le directeur ou l'enseignant** qui constate le risque prend **immédiatement les mesures de sécurité**, puis le directeur engage la procédure écrite.
- **Eventuellement**, en cas de doute sur la conduite à tenir **après avoir suivi la procédure décrite ci-dessus**, prévenir le conseiller départemental de prévention (philippe.dournel@ac-strasbourg.fr), 03.88. 45. 92. 18).

Catégories d'ERP

Il existe 5 catégories d'établissements recevant du public (ERP).

1^{ère} catégorie : lorsque l'effectif est supérieur à 1500 personnes.

2^{ème} catégorie : lorsque l'effectif est compris entre 701 et 1500 personnes.

3^{ème} catégorie : lorsque l'effectif est compris entre 301 et 700 personnes.

4^{ème} catégorie : lorsque l'effectif est compris entre le seuil de la 5^{ème} catégorie et 300 personnes.

5^{ème} catégorie : voir le tableau ci – après .

Type d'écoles	Nombre d'élèves accueillis					Catégorie	
	A l'internat	Au sous-sol	Au rez-de chaussée	Dans les étages	Au total		
Maternelle	30*	Interdit	100	1**	100	Si le nombre d'élèves est égal ou supérieur à l'un de ces nombres , l'école est classée dans l'une de ces 4 premières catégories	Si le nombre d'élèves est inférieur à l'un de ces nombres, l'école est classée en 5 ^{ème} catégorie
Elémentaire	30	100	200	100	200		

*Dans les écoles maternelles, les salles de repos ne sont pas des locaux réservés au sommeil au sens de la réglementation, le nombre de 30 élèves n'est à prendre en compte que si l'école maternelle comporte un internat.

** Tout accueil d'élèves de maternelle en étage entraîne le classement de l'école au moins en 4^{ème} catégorie, sauf si l'établissement est implanté sur un étage unique avec un maximum de 20 élèves.

Une maternelle sur plusieurs niveaux ou encore une maternelle en étage sur un niveau avec plus de 20 élèves est classée en 4^{ème} catégorie.

Calendrier

Avant les vacances d'avril : les directeurs remplissent le questionnaire d'évaluation des risques.

Pour le 15 mai : saisie des réponses dans le fichier Excel.

1er juin : date limite d'envoi des fichiers Excel à l'assistant de prévention.

Dernier Conseil d'Ecole : présentation du questionnaire.

Le Registre de Santé et Sécurité

- Un outil au quotidien ... •

Le registre de Santé et de Sécurité au travail...

Ce document est **obligatoire** et doit être tenu à la disposition des usagers (enseignants, ATSEM, parents, Personnel de service, etc.).

Transmettre chaque fiche à l'Assistant de prévention (par mail).




direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bas-Rhin
Éducation nationale


Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011

Modèle académique¹ de registre de santé et de sécurité au travail pour le premier degré

Aide à la mise en place du registre

Nom de l'école :

RNE :

Commune :

Circonscription :

Directeur :

Ce document est doit être tenu à jour par chaque directeur d'école dans un but de traçabilité et de partage d'informations.

Il doit y avoir au moins un registre de santé et de sécurité au travail dans chaque école. L'idée est de faire la publicité de la localisation de ces registres à destination des personnels et des usagers.